



Noble-Contrée – 12 juin 2023

A tous les habitants de Noble-Contrée

Traité par

Service technique

027 564 63 00

Concerne

Planification pour l'arrosage

Mesdames, Messieurs,

La gestion de l'eau constitue un enjeu majeur, la pénurie qui a sévi l'été dernier nous l'a rappelé. Dans le but d'anticiper les soucis futurs, notre commune a présenté à la population un plan pour gérer au mieux l'or bleu sur le territoire de Noble-Contrée, à l'occasion de la conférence publique organisée le 24 mai dernier sur cette thématique.

L'eau d'arrosage est nécessaire à de multiples acteurs et il est indispensable que tout un chacun puisse bénéficier de cette ressource au moment venu. La meilleure façon de ne pas gaspiller l'eau et l'utiliser à bon escient, surtout quand elle vient à manquer, consiste à planifier son utilisation.

Dès le 15 juin sur la Commune de Noble-Contrée, l'arrosage se fait de nuit (entre 18 heures et 8 heures le matin). Les jours autorisés sont définis selon différentes zones qui découpent notre territoire, la carte annexée vous permet de visionner ces 4 secteurs de couleur distincte :

- Rouge et bleu : secteurs en zone à bâtir, chaque parcelle peut être arrosée 4 jours par semaine, entre 18h et 8h le matin ;
- Vert et orange : secteurs en zone agricole dont la mesure entre en vigueur dès le 16 juillet prochain et a été mise sur pied d'entente avec les consortages d'irrigation de Miège et Venthône afin de permettre aux viticulteurs/agriculteurs d'effectuer leur tour d'arrosage. Chaque parcelle pourra être arrosée 3 jours par semaine, entre 18h et 8h le matin.

Plus de renseignements sont disponibles sur notre site www.noble-contree.ch, sous la rubrique « Administration », « Travaux publics », « Service des eaux », vous y retrouvez entre autres le lien pour accéder au plan cadastral en ligne vsGIS où figurent les zones d'arrosage. Notre personnel se tient également à votre disposition au guichet d'accueil communal pour vous informer à ce sujet.



**Noble —
Contrée**
COMMUNE

Cette planification doit permettre d'éviter les pics de consommation de même que l'évaporation de l'eau durant les chaleurs diurnes, d'augmenter la productivité des sols et de laisser un temps pour remplir les réservoirs.

Des contrôles seront effectués par nos services communaux et nous vous remercions d'avance de votre soutien à ces mesures qui pourront être adaptées en cas de pénurie ou de sécheresse.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal

Annexe : Planification pour l'arrosage avec indication des zones et des jours/horaires